

MISSION INTERFACE

Les personnes âgées de plus de 60 ans représentent 16% des personnes hébergées dans les centres d'hébergement d'urgence à Paris. Une proportion qui atteint entre 25% et 40% dans certaines structures, dans lesquelles le phénomène de vieillissement est particulièrement aigu. Pour favoriser l'accès et le maintien des personnes vieillissantes -sans abri ou hébergées- dans les structures pour personnes âgées, le Samu social de Paris propose la mise en œuvre d'une mission interface, déclinée par un travailleur social.

Le travailleur social, positionné sur cette mission interface intervient auprès des référents de 9 structures différentes. Plusieurs critères ont prévalu au choix des structures : Les publics accueillis (hommes, femmes) ; le type de structure (LHSS, CHU, structure relevant de l'insertion) ; la proportion de personnes de plus de 60 ans hébergées dans ces dispositifs.

En dehors de ces structures ciblées, la Mission interface peut apporter aussi des conseils et un appui téléphonique aux autres structures AH, sur des questions relatives à la procédure d'entrée en résidence ou à l'éligibilité d'une personne accompagnée aux établissements pour PA.

PRESENTATION

L'appui proposé aux 9 structures ciblées

1. PRESENTER

- En réunion collective avec les référents sociaux, **présenter les dispositifs à destination des personnes vieillissantes et les procédures à mettre en place pour permettre l'accès aux droits** en interaction avec les structures d'accueil pour personnes âgées.

2. TRAVAILLER LE PROJET DE LA PERSONNE

- **Identifier avec les référents sociaux les personnes éligibles aux dispositifs pour personnes âgées.** Appui au repérage des situations, au diagnostic, à l'évaluation de l'autonomie pour cibler les structures adaptées et accessibles Pour les personnes non éligibles du fait de leurs situations administratives notamment, évoquer les perspectives potentielles et orienter vers les partenaires qui assurent un accompagnement juridique et administratif des personnes en demande de régularisation.
- **Déterminer, en lien avec les personnes, les établissements souhaités et adaptés** dans le respect du projet de vie. Dans ce cadre : information sur les prestations et les droits, les services d'aide et

de soins, les établissements, les étapes et démarches à engager, prise de contacts, visites de structures.

- **Initier les demandes d'orientation, de financement et d'ouverture de droits** (APA, Aides au logement..) pour les orientations. Dans ce cadre, le travailleur social interface apportera un appui technique et/ou des conseils

3. SUIVRE LA DEMANDE LE TEMPS DE L'INSTRUCTION

- **Auprès des services instructeurs (PSA, CASVP, Etablissements)** : Fournir d'éventuelles pièces à ajouter au dossier, lien avec la personne et/ou le référent social ; comprendre les raisons des éventuels refus,
- **Auprès de la personne et des référents sociaux** : Informer sur l'état d'avancement du dossier, réassurance, motivation autour du projet, accompagnement au changement

4. PREPARER L'ADMISSION DANS LE NOUVEL ETABLISSEMENT

- **Présenter à la personne** l'établissement susceptible d'accueillir la personne avec le référent social, obtenir l'adhésion de la personne sur le projet défini.
- **Accompagner la personne pour sa première journée dans le nouvel établissement** puis faciliter son intégration de cette personne dans l'établissement, en cohérence avec les règles de vie en collectivité
- **Proposer les premières semaines et mois, des contacts réguliers** avec la personne âgée et les personnels de l'établissement accueillant. La période d'adaptation et de suivi dite « période probatoire », sera définie à l'entrée (3 mois ou plus). Un bilan au minimum 8 jours avant la fin de la période probatoire sera effectué

L'appui pour les établissements pour personnes-âgées

5. PRESENTER

- **Présenter la mission interface, proposer une sensibilisation sur le public sans abri**

6. FACILITER LES INTEGRATIONS

- **Définir les modalités d'accès de la personne dans l'établissement**
- **Proposer un soutien au personnel de l'établissement dans le cadre d'une période à définir ensemble** : suivi de la situation de la personne accueillie en lien avec le fonctionnement de l'établissement, proposition de temps de concertation, Association de toute personne pouvant collaborer à une meilleure prise en charge de la personne.
- **Indiquer la disponibilité du TS Interface** en cas de difficultés et/ou de demandes d'appui de l'équipe de la structure d'accueil : accès téléphonique facilité et une présence physique si besoin,

- **Rechercher une nouvelle solution d'hébergement/logement** en cas d'échec de l'expérience en établissement pour Personnes Agées au terme de la période probatoire

Ce travail permettra également de mieux identifier les freins à l'orientation des personnes vieillissantes hébergées vers des structures adaptées et les réponses à y apporter.

ELEMENTS DE BILAN

Depuis septembre 2017...

 **99** personnes accompagnées

 **17** personnes ont été orientées en EHPAD et résidences services

 **16** personnes sont en attente d'une orientation, leurs dossiers ayant été déposés

 **65%** des personnes percevant l'ASPA ou en cours de l'obtenir

La mission Interface c'est aussi...

28 travailleurs sociaux des 9 structures de l'expérimentation accompagnés et formés,

4 formations organisées aux les équipes sociales et médicosociales

35 appuis conseils formulés auprès des structures AHI hors expérimentation, sur des questions relatives à la procédure d'entrée en résidence ou à l'éligibilité d'une personne accompagnée aux établissements pour PA (maraudes, CLIC, LHSS, hôpitaux, structures d'hébergement, CHU, CHRS et pension de famille).

CONTACT : [THOMAS BAUDE](mailto:T.BAUDE@SAMUSOCIAL-75.FR) - TRAVAILLEUR SOCIAL INTERFACE - T.BAUDE@SAMUSOCIAL-75.FR - 06 45 82 81 67

CONTACT : **THOMAS BAUDE** - MISSION INTERFACE - T.BAUDE@SAMUSOCIAL-75.FR -

CONTACT : **THOMAS BAUDE** - TRAVAILLEUR SOCIAL INTERFACE - T.BAUDE@SAMUSOCIAL-75.FR - 06 45 82 81 67